



# Contrat

Entre les soussignés :

1/ T-SHIRT STORE SARL au capital de 7622 euros, dont le siège social est au 83 rue de Rouen 95300 Pontoise immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 429 485 626, ci-après désignée « T-SHIRT STORE » d'une part,

ET

2/ M / Mme / Melle .....  
ci-après désigné « LE PRESTATAIRE » d'autre part.

**PREAMBULE :**

T-SHIRT STORE imprime et commercialise notamment mais non exclusivement sur Internet des t-shirts et autres équipements de la personne. Il se déclare intéressé par la reproduction et l'exploitation des éléments graphiques annexés au présent contrat, ci-après dénommées les « CREATIONS »

C'EST DANS CES CONDITIONS QU'IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Le préambule et les annexes sont parties intégrantes du présent contrat.

## **ARTICLE 1 Etendue du contrat**

1-1 Le PRESTATAIRE autorise par les présentes T-SHIRT STORE à reproduire et à exploiter les CREATIONS en vue de réaliser des t-shirts et autres équipements de la personne et à les commercialiser via sa boutique en ligne ou par tout autre réseau de distribution dans tous pays sans exclusion ni réserve.

1-2 La présente autorisation est consenti par LE PRESTATAIRE à T-SHIRT STORE à compter de ce jour, pour une quantité de 500 unités (tous modèles et tailles confondues) et pour toute la durée d'exploitation de ces derniers jusqu'à épuisement des stocks.

1-3 LE PRESTATAIRE autorise T-SHIRT STORE à reproduire les éléments graphiques sur son site Internet et sur tous supports de communication pouvant y être associés.

1-4 LE PRESTATAIRE conserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle attachés aux CREATIONS.

Toutefois, dans le cas où LE PRESTATAIRE souhaiterait exploiter les CREATIONS d'une manière pouvant concurrencer l'activité de T-SHIRT STORE, LE PRESTATAIRE s'engage à en informer T-SHIRT STORE par écrit et à autoriser ce dernier à écouler librement le stock déjà imprimé. L'exploitation concurrente des CREATIONS par LE PRESTATAIRE ne pourra se faire avant l'écoulement total du stock déjà imprimé par T-SHIRT STORE. Une fois le stock écoulé T-SHIRT STORE s'engage à cesser toute exploitation des CREATIONS.

## **ARTICLE 2 Garantie de l'originalité des créations**

LE PRESTATAIRE garantit que les CREATIONS sont originales. Il s'engage par conséquent à garantir T-SHIRT STORE contre toute action ou réclamation ou quelque autre demande qui pourrait être intentée contre T-SHIRT STORE.

## **ARTICLE 3 Obligation du prestataire**

LE PRESTATAIRE remet ce jour un exemplaire des CREATIONS sous un format vectoriel.

## **ARTICLE 4 Prix**

En contrepartie des droits de reproduction et d'exploitation concédés à T-SHIRT STORE, LE PRESTATAIRE percevra une rémunération proportionnelle de 20 % (vingt pour cent) sur le prix public hors taxes des t-shirts et autres équipements de la personne reproduisant les CREATIONS concédés à T-SHIRT STORE. A la signature du contrat, LE PRESTATAIRE possédant un numéro de SIRET ou inscrit à la Maison des Artistes devra fournir à T-SHIRT STORE une facture et recevra une avance sur droits d'auteur d'un montant de 1500 (mille cinq cent) euros toutes taxes comprises.

## **ARTICLE 5 Attribution de compétence**

Tous différents découlant du présent contrat seront soumis exclusivement au droit français. Le tribunal de Grande Instance de Pontoise (France) sera seul compétent.

## **ARTICLE 6 Annexes**

Les créations du PRESTATAIRE, objet du présent contrat.

Signé et accepté en 2 exemplaires  
Pontoise le ...../...../.....

Signature du PRESTATAIRE

Signature de T SHIRT STORE